RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ANNEE 2026
Recueil n°12 du 05/08/2026

Sommaire

Arrêtés

Numéro	Désignation	Pages
2026-661	Délégation de Signature du Président au Directeur départemental Colonel Franck DUBOIS	2-4
2026-710	Délégation de Signature du Président à Mme Nadine HALFTERMEYER, Cheffe du Groupement Finances, Juridique et Patrimoine	5-6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SDIS de la Meuse

ARRÊTÉ N° 2026 - 661
Portant délégation de signature et de représentation du Président du Conseil d'administration au Directeur Départemental des services d'Incendie et de Secours de la Meuse

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse n°2011-83 du 10 février 2011 portant organisation du Service Départemental d'incendie et de secours de la Meuse ;

Vu le procès-verbal en date du 1er juillet 2021 relatif à l'élection de Monsieur Jérôme DUMONT en qualité de Président du Conseil Départemental de la Meuse ;

Vu l'arrêté de délégation de la Présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Meuse de M. Jérôme DUMONT à M. Sylvain DENOYELLE en date du 06/10/2021 ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, en date du 13 juillet 2026, portant nomination du Colonel Franck DUBOIS en qualité de Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours de la Meuse ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, en date du 27 juillet 2026, portant nomination du Colonel stagiaire Eric MOREL faisant fonction de Directeur Départemental Adjoint des Services d'incendie et de Secours de la Meuse.

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 1er août 2026, délégation de signature manuscrite et électronique est donnée au Colonel Franck DUBOIS, Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours de la Meuse, concernant les documents suivants :

- ⇒ Les correspondances, formulaires, attestations et décision courantes relatives à la gestion du SDIS ;
- ⇒ La signature des bordereaux de mandats et titres,
- ⇒ Les arrêtés et décisions individuelles relatives à la gestion de la carrière des personnels permanents et temporaires personnels administratifs et techniques, des sapeurs-pompiers professionnels non officiers, et des sapeurs-pompiers volontaires non officiers ;
- ⇒ Les arrêtés et décisions nécessaires à des reclassements découlant directement d'une évolution de la législation ou d'une réglementation ;

Accusé de réception préfecture
055-285500013-20260803-2026-561-AR
Date de réception préfecture : 04/08/2026

- Chef du service des emplois et des compétences ;
- Chef du service opération ;
- Chef du service des ressources humaines ;
- Chef des services techniques
- Chef de la mission valorisation du volontariat ;

Article 6 : L'arrêté 2022-828 est abrogé au 31/07/2026.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 3 août 2026

Le Président du conseil départemental et du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Meuse,

Monsieur Sylvain DENOYELLE

Accusé de réception en préfecture
055-285500013-20260803-2026-661-AR
Date de réception préfecture : 04/08/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SDIS de la Meuse

ARRÉTÉ N° 2026 – 710

Portant délégation de signature du Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Meuse à la cheffe du groupement Finances, Judique et Patrimoine.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants.
Vu l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse n°2011-83 du 10 février 2011 portant organisation du Service Départemental d'incendie et de secours de la Meuse,
Vu le procès-verbal en date du 1 juillet 2021 relatif à l'élection de Monsieur Jérôme DUMONT en qualité de Président du Conseil Départemental de la Meuse.
Vu l'arrêté de délégation de la Présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Meuse de M. Jérôme DUMONT à M. Sylvain DENOYELLE en date du 6/10/2021.
Vu l'arrêté n° 2025-012 du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse en date du 10 janvier 2025, portant affectation et fonctions de Madame Nadine HALFTERMEYER en qualité de cheffe de groupement Finances, Juridique et Patrimoine à compter du 1er janvier 2025.

Vu l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature manuscrite et électronique est donnée à Madame Nadine HALFTERMEYER, cheffe de groupement Finances, Juridique et Patrimoine, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du Président du Conseil d'administration :

- les correspondances courantes relatives à la gestion budgétaire, financière et comptable du SDIS ;
- les demandes de pièces complémentaires et échanges avec les fournisseurs, prestataires, partenaires institutionnels et services de contrôle ;
- les certificats administratifs, attestations et documents de gestion relevant du groupement finances ;
- les bordereaux, états, relevés et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- l'ensemble des documents en tant que responsable du programme carte d'achat ;
- les bons de commande inférieurs à 5 000 € TTC dans la limite des crédits inscrits ;
- la signature aux bordereaux de mandats et de titres ;

Accusé de réception en préfecture
055-285500013-20260731-2026-710-AR
Date de réception préfecture : 04/08/2026

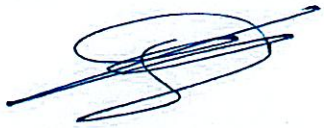
- la certification du service fait à apposer sur les factures relatives aux engagements et commandes ;
- les mouvements liés à la ligne de trésorerie (tirage et remboursement)
- les actes préparatoires et documents d'exécution des dépenses et recettes ne comportant pas de décision engageant la compétence propre du Président ou du Conseil d'administration.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification aux intéressés.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 31 juillet 2026

Le Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Meuse,



Monsieur Sylvain DENOYELLE

Accusé de réception en préfecture
055-285500013-20260731-2026-710-AR
Date de réception préfecture : 04/08/2026

Fait à Bar le Duc, Le 5 août 2026

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,



Colonel Franck DUBOIS